

Réunion du Conseil général de la Côte-d'Or du 4 juillet 2008

4^{ème} Commission

Actions sociales et intergénérationnelles

Vœu relatif à la prise en charge des frais de transports lors des stages de formation en entreprise et des tenues professionnelles d'ateliers des élèves scolarisés dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Présenté par Alain MILLOT

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent les collégiens qui présentent bien souvent des difficultés scolaires importantes issus majoritairement de familles défavorisées.

Pour ces familles les frais de transport et de vêture de ces enfants représentent une charge financière extrêmement lourde.

Aussi dans un double souci d'aider ces familles et de permettre aux élèves d'accomplir leurs formations dans les meilleures conditions, les Conseillers généraux soussignés demandent

- que soit mise en œuvre une réflexion sur les modalités de prise en charge financière des frais de transports lors des périodes de stages en entreprise et des tenues professionnelles d'ateliers des élèves scolarisés dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges de la Côte-d'Or ;

- qu'un programme d'aide puisse être élaboré et proposé dans le cadre de la préparation de la Décision Modificative n°2.